

# Divulgations relatives à la gestion des risques climatiques

## ASSOMPTION VIE

31 décembre 2025



**Assomption Vie**

## Table des matières

1.	Introduction .....	3
	Objet de la divulgation.....	3
	Portée de la divulgation .....	3
	Mise en garde concernant les énoncés prospectifs et autres éléments .....	3
	Énoncés prospectifs .....	3
2.	Gouvernance .....	4
	2.1 Supervision des risques et des opportunités liés au climat par le conseil d'administration .....	4
	2.2 Direction .....	4
3.	Stratégie.....	6
	3.1 Risques et opportunités liés au climat .....	6
	Opportunités liées au climat.....	8
4.	Gestion des risques.....	9
	4.1 Identification et évaluation .....	9
	4.2 Analyse de scénarios et tests de résistance .....	10
	4.3 Atténuation des risques et contrôles.....	10
5.	Indicateurs et cibles .....	11
	5.1 Indicateurs .....	11
	Tendances des indicateurs liés aux changements climatiques .....	11
	5.2 Cibles.....	11

## 1. Introduction

Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie (« Assomption Vie ») est une société canadienne d'assurance vie mutuelle fondée en 1903 et ayant son siège social à Moncton, au Nouveau-Brunswick. Assomption Vie exerce ses activités exclusivement au Canada et offre une gamme de produits d'assurance et de gestion de patrimoine aux particuliers et aux groupes par l'entremise d'un réseau national de conseillers autorisés et d'autres partenaires de distribution. En tant que mutuelle d'assurance vie, Assomption Vie appartient à ses titulaires de polices avec participation, ce qui lui permet d'adopter une approche en matière de services financiers axée sur le client et à long terme.

### Objet de la divulgation

La présente déclaration décrit l'approche d'Assomption Vie pour l'identification, l'évaluation, la gestion et la divulgation des opportunités et des risques financiers liés au climat, conformément à la ligne directrice B-15 du BSIF, qui énonce les attentes du BSIF quant à la gestion des risques climatiques par les institutions financières sous réglementation fédérale. Elle comprend des renseignements détaillés sur notre gouvernance climatique, notre stratégie, notre gestion des risques et nos indicateurs.

### Portée de la divulgation

Le présent rapport comprend des informations sur le groupe Assomption et l'ensemble de ses filiales, soit Gestion Atlantique (1987) Limitée, Placements Louisbourg Inc. et Tech Knowledge Solutions (exerçant ses activités sous le nom de Lavvi). Il couvre l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025. Sauf indication contraire, toutes les informations présentées dans le présent rapport sont arrêtées au 31 décembre 2025 et portent sur l'exercice clos à cette date. Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

### Mise en garde concernant les énoncés prospectifs et autres éléments

Le présent rapport est fourni uniquement à des fins d'information et non dans le but de promouvoir, directement ou indirectement, une activité commerciale ou un intérêt commercial quelconque.

### Énoncés prospectifs

Les énoncés prospectifs reposent sur des attentes, des estimations et des projections à la date à laquelle ils sont formulés et sont assujettis à des risques, des incertitudes et des hypothèses susceptibles d'entraîner des écarts importants entre les résultats réels et ceux qui y sont exprimés ou sous-entendus. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les évolutions réglementaires, les conditions économiques, les risques opérationnels, l'évolution des connaissances en matière de climat et d'autres facteurs. Les lecteurs sont priés de ne pas accorder une confiance excessive aux énoncés prospectifs. Assomption Vie ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, sauf si la loi l'exige. Les ambitions, buts, objectifs, priorités, engagements ou cibles présentés dans le présent rapport pourraient devoir être modifiés ou ajustés afin de répondre à nos autres objectifs stratégiques et aux attentes raisonnables de nos parties prenantes, y compris en matière de performance financière. En tant que mutuelle d'assurance vie, notre raison d'être première est de tenir les engagements que nous prenons envers nos titulaires de polices.

## 2. Gouvernance

Chez Assomption Vie, le conseil d'administration, appuyé par le comité de direction, assume la responsabilité ultime de la supervision des questions liées à la durabilité et au climat. Cette supervision s'exerce par l'entremise du comité d'audit, qui examine régulièrement les risques, les opportunités et les initiatives stratégiques liés au climat. La direction est responsable de la mise en œuvre des directives du conseil et de l'intégration des considérations climatiques dans les activités quotidiennes. Ceci est facilité par des structures de gouvernance telles que le comité de gouvernance des risques climatiques, qui évaluent les expositions aux risques climatiques et les stratégies de résilience.

Les rôles et responsabilités du conseil et de la direction à l'égard de la gestion des risques et des opportunités liés au climat sont présentés ci-dessous, ce qui favorise l'alignement avec la ligne directrice B-15 du BSIF et reflète les principes du Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) et du Groupe de travail sur l'information financière liée aux changements climatiques (GIFCC).

### 2.1 Supervision des risques et des opportunités liés au climat par le conseil d'administration

Le conseil d'administration, par l'entremise du comité d'audit, assure la supervision ultime de l'approche globale d'Assomption Vie en matière de risques et d'opportunités liés au climat. Le comité d'audit reçoit des rapports formels annuels sur la gestion des risques climatiques, qui comprennent des évaluations de l'efficacité au regard des cibles établies, de l'exposition aux risques d'affaires et des risques climatiques émergents. Une fois par année, des sujets liés au climat sont abordés afin d'assurer le suivi de la stratégie climatique, de la tolérance au risque et des progrès réalisés à l'égard des cibles climatiques. Cette supervision est également appuyée par des rapports ponctuels sur les risques, produits en réponse à des risques climatiques nouveaux ou significatifs.

Les membres du comité d'audit possèdent un éventail diversifié de compétences et d'expérience en gestion des risques, en durabilité et en exploitation, ce qui permet une prise de décision éclairée. Une formation sur les questions liées au climat sera offerte chaque année à l'ensemble des membres.

Pour un aperçu détaillé des rôles et responsabilités liés à la gouvernance climatique, voir Tableau 1 : Rôles et responsabilités du conseil **d'administration**.

**Tableau 1 : Rôles et responsabilités du conseil d'administration**

Comités	Rôles et responsabilités
<b>Conseil d'administration (par l'entremise du comité d'audit)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veille à ce que les risques climatiques soient intégrés à la planification stratégique globale et aux cadres de gestion des risques de l'organisation</li> <li>• Approuve la tolérance au risque de la Compagnie</li> <li>• Approuve les politiques liées au climat</li> <li>• Examine les indicateurs de performance liés aux risques climatiques et veille à ce que la Compagnie soit en bonne voie d'atteindre ses objectifs climatiques</li> </ul>

### 2.2 Direction

La supervision des risques liés au climat au niveau de la direction est assurée par le comité de direction et le comité de gouvernance des risques climatiques. Le comité de direction reçoit des rapports annuels sur la gestion des risques climatiques, tandis que le comité de gouvernance des risques climatiques se réunit deux fois par année pour examiner ces mêmes informations ainsi que les résultats des analyses de scénarios liés aux risques climatiques. Ils sont responsables de la mise en œuvre de la stratégie en matière de risques climatiques, du suivi des expositions, du respect des exigences réglementaires et du signalement des risques importants au conseil, au besoin. Des processus de gouvernance structurés, incluant des mécanismes de reddition de comptes réguliers, périodiques et ponctuels, permettent aux comités d'identifier, de quantifier et de gérer efficacement les risques et les opportunités liés au climat. Cette approche permet d'intégrer la gestion des risques climatiques aux activités de l'organisation et de l'assujettir à un processus d'examen et d'amélioration continus. La direction se tiendra informée des enjeux liés au climat pertinents pour le secteur et les activités d'Assomption Vie.

Pour un aperçu détaillé de la supervision exercée par la direction et les cadres supérieurs en matière de gouvernance climatique, voir Tableau 2 : Supervision de la direction à l'égard des questions de durabilité et des enjeux liés au **climat**

**Tableau 2 : Supervision de la direction à l'égard des questions de durabilité et des enjeux liés au climat**

Supervision de la direction à l'égard des questions de durabilité et des enjeux liés au climat	
<b>Comité de gouvernance des risques climatiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présidé par le chef des services financiers (CFO)</li> <li>• Examen et tenue à jour du registre des risques climatiques, y compris les risques climatiques émergents</li> <li>• Réalise et coordonne les évaluations et analyses des risques climatiques, y compris leur quantification et l'évaluation de l'efficacité des contrôles</li> <li>• Coordonne avec les secteurs d'activité afin de communiquer les informations pertinentes relatives aux risques climatiques qui doivent être prises en compte et gérées au sein de leurs équipes et de leurs opérations</li> </ul>
<b>Chef de la gestion des risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Membre du comité de gouvernance des risques climatiques à titre de soutien et de superviseur, sans pouvoir décisionnel</li> <li>• Veille au maintien du cadre de gestion des risques climatiques, en s'assurant qu'il est conforme aux exigences réglementaires et aux meilleures pratiques et qu'il est exhaustif, y compris en ce qui concerne les risques émergents</li> <li>• Veille à ce que des évaluations et analyses des risques climatiques, y compris leur quantification, soient réalisées périodiquement</li> <li>• Fournit de la formation et du soutien aux unités d'affaires afin qu'elles disposent des connaissances et des outils nécessaires pour gérer efficacement les risques climatiques</li> <li>• Surveille de façon indépendante la conformité des unités d'affaires aux politiques et procédures liées à la gestion des risques climatiques, en veillant à ce qu'elles soient complètes et efficaces</li> <li>• Fournit au comité d'audit des mises à jour annuelles sur les progrès réalisés et les défis liés à la gestion des risques climatiques</li> </ul>
<b>Comité de direction et haute direction</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborent et mettent en œuvre des stratégies de gestion des risques climatiques, en les alignant sur les orientations du conseil et les objectifs de l'organisation</li> <li>• Assurent l'intégration de la gestion des risques climatiques dans les politiques internes, en veillant à ce qu'elles soient complètes et efficaces</li> <li>• Veillent à ce que des ressources adéquates, notamment financières et humaines, soient allouées à une gestion efficace des risques climatiques</li> <li>• Favorisent une culture de sensibilisation et de responsabilisation à l'égard des risques climatiques au sein de l'organisation, en veillant à ce que tous les services comprennent leurs rôles</li> <li>• Supervisent la préparation et la diffusion des rapports sur les risques climatiques à l'intention des parties prenantes externes, en assurant la transparence et le respect des exigences réglementaires</li> </ul>
<b>Secteurs d'activité et fonctions centrales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifient, évaluent et gèrent les risques climatiques dans leurs domaines de responsabilité respectifs</li> <li>• Mettent en œuvre les politiques et procédures de gestion des risques climatiques (ou intègrent la notion de risque climatique dans leurs politiques), telles que définies par la direction</li> <li>• Surveillent les expositions aux risques climatiques et les communiquent à la deuxième ligne de défense</li> <li>• Élaborent et maintiennent des contrôles visant à atténuer les risques climatiques dans les activités quotidiennes</li> </ul>
<b>Vérification interne et consultants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifient de façon indépendante les politiques et procédures liées au climat afin de s'assurer qu'elles ont été mises en œuvre comme prévu et qu'elles sont efficaces, complètes et conformes aux exigences réglementaires</li> <li>• Examinent et testent l'efficacité de la première et deuxième ligne de défense</li> <li>• Fournissent au conseil d'administration une assurance indépendante quant à l'efficacité des procédures et des contrôles de gestion des risques climatiques</li> </ul>

### 3. Stratégie

La stratégie et les objectifs de résilience d'Assomption Vie en matière de climat reposent sur l'intégration de la gestion des risques climatiques à son cadre global de gestion des risques d'entreprise (GRE), afin que ces risques ne soient pas traités de manière isolée, mais pris en compte dans l'ensemble des activités de l'organisation. La Compagnie accorde la priorité à l'identification, à l'évaluation et à la gestion des risques climatiques au moyen de méthodes établies, en adaptant ses activités, ses décisions d'investissement et le développement de ses produits afin de renforcer sa résilience face aux incertitudes climatiques.

#### 3.1 Risques et opportunités liés au climat

Les risques climatiques représentent les menaces potentielles liées aux changements climatiques, avec des répercussions importantes sur les économies, les sociétés et les écosystèmes. Ces risques, largement reconnus, se divisent en deux grandes catégories : les risques physiques et les risques de transition.

##### **Risques physiques :**

- **Risques physiques aigus :** Liés à des événements météorologiques extrêmes à court terme, tels que les tempêtes, les inondations, les vagues de chaleur et les feux de forêt, entraînant des dommages immédiats aux infrastructures et des perturbations au niveau des chaînes d'approvisionnement.
- **Risques physiques chroniques :** Associés aux changements climatiques à long terme, tels que l'élévation du niveau de la mer et l'augmentation des températures, entraînant des effets graduels sur les activités et les écosystèmes.
- **Effets indirects des risques physiques :** Parmi les exemples, citons les conséquences sur la santé publique (p. ex. les effets sur la morbidité et la mortalité), les déplacements de population et les crises alimentaires ainsi que celles liées à l'eau.

##### **Risques de transition :**

Ces risques sont liés aux changements nécessaires pour passer à une économie à faibles émissions de carbone.

- **Réglementations et politiques :** Nouvelles lois et normes visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, pouvant entraîner des coûts de conformité supplémentaires.
- **Technologies :** Adoption de technologies à faibles émissions de carbone susceptibles de perturber les marchés existants.
- **Préférences du marché et des consommateurs :** Évolution des attentes des consommateurs vers des produits plus durables, nécessitant des adaptations de la part des entreprises pour demeurer compétitives.
- **Émissions associées aux investissements :** Sous-performance de certains actifs liée à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

La Compagnie gère et atténue les risques climatiques conformément à sa tolérance au risque. La Compagnie évalue actuellement les risques climatiques comme des risques inhérents ayant une incidence comparable à celle d'autres analyses de scénarios réalisées afin d'évaluer les effets potentiels sur son profil de risque, sa stratégie d'affaires et son modèle d'affaires, tout en maintenant des réserves de capital et de liquidités suffisantes pour faire face à ces expositions. Assomption Vie continue d'approfondir son évaluation des risques climatiques afin de mieux gérer leurs incidences potentielles sur sa performance. Les résultats de ces analyses permettront à la Compagnie de mieux intégrer les risques climatiques dans son processus de planification stratégique. Les sections suivantes présentent les risques liés au climat susceptibles d'avoir une incidence raisonnablement prévisible sur les flux de trésorerie d'Assomption Vie, son accès au financement ou son coût du capital.

Tableau 3. Risques liés au climat ci-dessous.

Tableau 3. Risques liés au climat

Risque	Type de risque clé	Horizon temporel <sup>1</sup>	Zone d'impact sur la chaîne de valeur <sup>2</sup>	Description
<b>Risque physique</b> Effets directs des changements climatiques, tels que des phénomènes météorologiques extrêmes (inondations, tempêtes, vagues de chaleur), des changements chroniques de la qualité de l'air et des modifications des profils de maladies. Peuvent entraîner une hausse des réclamations liées à la mortalité et à la morbidité, des perturbations opérationnelles et une augmentation des coûts liés à la continuité des activités.	<b>Risque opérationnel</b>	Court et moyen terme	Activités propres, amont	Des tempêtes violentes, des inondations et des vagues de chaleur peuvent perturber les bureaux, les systèmes informatiques et les fournisseurs tiers essentiels (services médicaux, gestionnaires de réclamations), entraînant des interruptions de service et une hausse des coûts de continuité des activités. La pollution atmosphérique chronique et les effets sur la santé mentale peuvent également nuire à la productivité de la main-d'œuvre.
	<b>Risque de crédit</b>	Court et moyen terme	Activités propres, amont, aval	Des événements météorologiques extrêmes tels que les inondations et les feux de forêt peuvent nuire à la stabilité financière des clients, entraînant une augmentation des défauts de paiement hypothécaires et une détérioration du crédit. Au fil du temps, les biens financés situés dans des zones à risque élevé pourraient perdre de la valeur, créant ainsi une exposition dans les portefeuilles hypothécaires et de prêts.
	<b>Risque d'assurance</b>	Tous les horizons	Activités propres, aval	L'augmentation des températures, la fumée des feux de forêt et la mauvaise qualité de l'air peuvent accroître les réclamations liées à la mortalité et à la morbidité. À long terme, les changements climatiques pourraient inverser les tendances d'amélioration de la mortalité, accroître les réclamations liées à la morbidité et introduire de nouveaux risques pour la santé, tels que les maladies transmises par les insectes, exerçant ainsi des pressions sur la tarification et les provisions.
<b>Risque de transition</b> Découlent des changements économiques, réglementaires et de marché associés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Peuvent avoir une incidence sur les portefeuilles d'investissement, la stratégie de produits, les coûts de conformité et l'exposition au risque de réputation.	<b>Risque de marché</b>	Moyen et long terme	Activités propres, amont	Les politiques climatiques, la tarification du carbone et les évolutions technologiques rapides peuvent entraîner une volatilité des marchés des actions et de l'immobilier, tandis que l'exposition à des secteurs à fortes émissions peut conduire à une dépréciation des actifs et à des défauts de crédit. Les scénarios réglementaires de tarification du carbone peuvent également exercer des pressions sur les portefeuilles d'investissement.
	<b>Risque de responsabilité</b>	Court et moyen terme	Activités propres, aval	Les nouvelles exigences en matière de divulgation et de gouvernance imposées par les organismes de réglementation ou d'autres instances, ainsi que l'évolution des attentes des parties prenantes, entraînent une hausse des coûts de conformité et du risque de litige. Une atteinte à la réputation découlant de l'écoblanchiment ou de pratiques d'investissement mal alignées pourrait nuire à la confiance et à la valeur de la marque.

<sup>1</sup> Les risques liés au climat sont évalués à court terme (0 à 3 ans), à moyen terme (3 à 10 ans) et à long terme (10 ans et plus).

<sup>2</sup> Les zones d'impact sur la chaîne de valeur sont définies comme suit : les activités propres (activités directement contrôlées par l'assureur), l'amont (intrants et dépendances externes qui soutiennent ces activités) et l'aval (englobe les impacts climatiques qui se matérialisent après le déploiement des produits et du capital).

Assomption Vie a identifié des mesures d'atténuation pour ces risques, axées sur le renforcement de la protection financière, l'amélioration de la prévention et l'accroissement de la résilience opérationnelle. Ces mesures seront mises en œuvre lorsque cela sera stratégiquement approprié, conformément à l'approche intégrée d'Assomption Vie en matière de gestion des risques climatiques. Les mesures d'atténuation peuvent inclure : une utilisation accrue de la réassurance, la mise à jour des hypothèses actuarielles, des programmes de mieux-être ciblés, des plans de reprise après sinistre renforcés, la diversification des fournisseurs selon les régions et les secteurs, des essais réguliers, la cartographie des risques climatiques, la réduction de l'exposition aux secteurs à fortes émissions et la réalisation de tests de résistance des portefeuilles. En dernier lieu, l'organisation s'efforcera d'améliorer la qualité des données, d'intégrer davantage la ligne directrice B-15 du BSIF à la gestion des risques, de perfectionner ses capacités internes de modélisation climatique et d'assurer une reddition de comptes claire afin d'atténuer les risques réglementaires et réputationnels.

### ***Opportunités liées au climat***

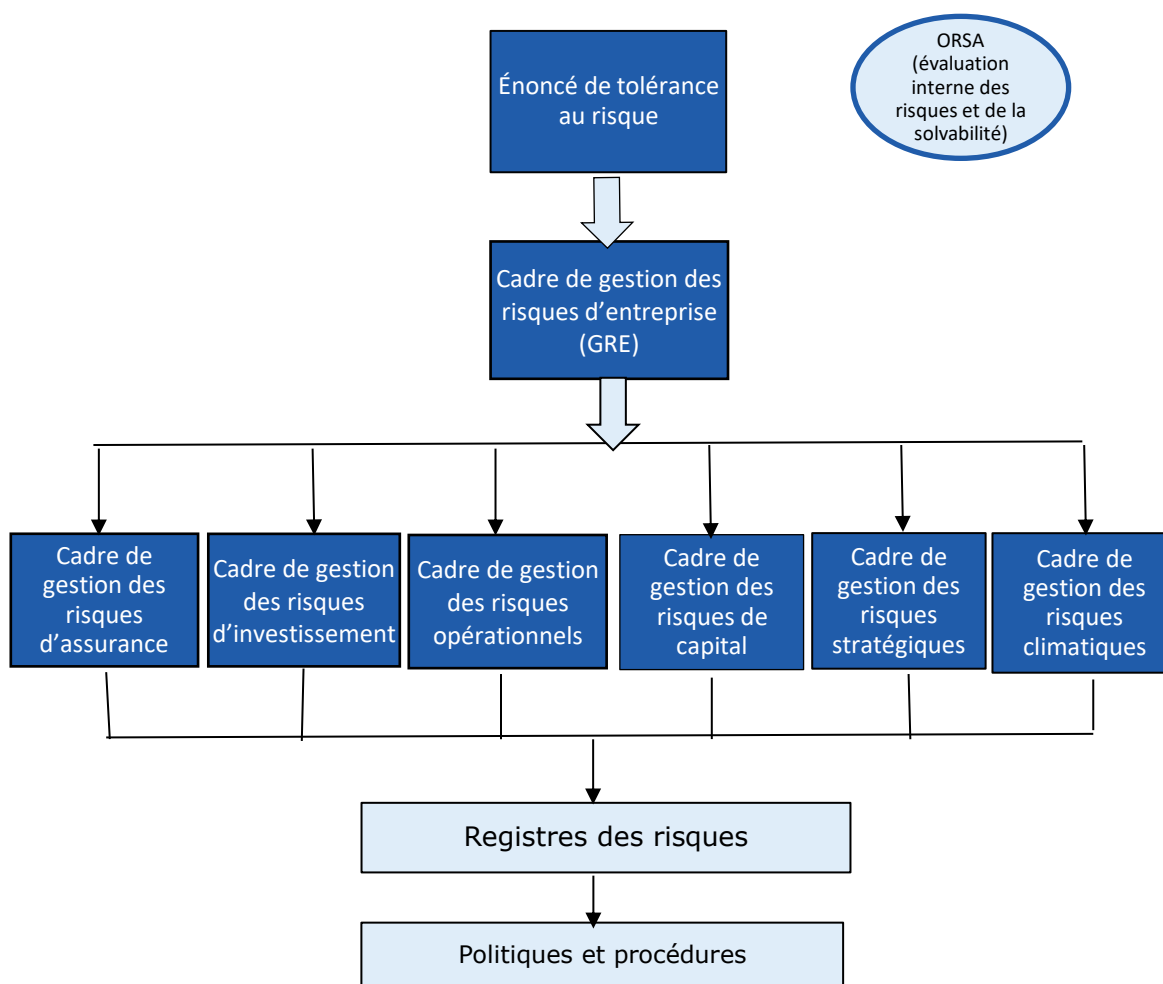
Assomption Vie reconnaît que la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et la nécessité de s'adapter aux changements climatiques présentent de nouvelles opportunités d'investissement. La Compagnie demeure déterminée à identifier et à réaliser des investissements qui s'alignent sur sa tolérance au risque et ses attentes en matière de rendement, tout en contribuant à la résilience à long terme et à la durabilité. Assomption Vie continue d'examiner comment les évaluations prospectives des opportunités liées au climat pourraient être davantage développées, afin de soutenir l'alignement stratégique et la prise de décision au fil du temps.

Assomption Vie s'engage à revoir et à mettre à jour régulièrement son cadre à mesure que les connaissances et les pratiques du secteur évoluent, afin d'assurer une amélioration continue de sa stratégie en matière de risques climatiques et de sa résilience organisationnelle. La Compagnie collabore avec ses parties prenantes, notamment les organismes de réglementation, son conseil d'administration et ses clients, afin d'assurer la transparence et l'alignement avec les meilleures pratiques et les attentes réglementaires. L'approche intégrée de la Compagnie permet d'aligner sa stratégie, sa planification du capital et ses pratiques de tarification avec l'évolution des profils de risques climatiques, favorisant ainsi la durabilité à long terme et le respect des exigences réglementaires.

## 4. Gestion des risques

### 4.1 Identification et évaluation

Les risques climatiques sont intégrés à la tolérance au risque et à la gestion des risques dans le cadre du dispositif global de gestion des risques d'Assomption Vie.



La gestion des risques climatiques est intégrée, aux moments appropriés, à la gestion des autres risques de l'entreprise. Le cadre de gestion des risques est appuyé par des politiques et des procédures internes permettant de cerner et d'évaluer adéquatement les risques climatiques. Par conséquent, la Compagnie vise à tenir compte des incidences potentielles des changements climatiques sur ses décisions d'investissement et le développement de ses produits, et à adapter ses activités afin de renforcer sa résilience face aux incertitudes climatiques.

La détermination, l'évaluation et l'atténuation des risques climatiques sont essentielles pour assurer la résilience et la durabilité d'Assomption Vie face aux impacts croissants des changements climatiques. L'identification des risques climatiques s'effectue au moyen d'échanges entre les parties prenantes afin de documenter les risques et les opportunités liés au climat. Un registre des risques climatiques est tenu et comprend des informations détaillées pour chaque risque identifié, notamment le type de risque climatique et sa description. L'identification des risques et la mise à jour du registre des risques sont revues annuellement dans le cadre du processus de révision de l'ensemble des risques de la Compagnie. Les risques nouveaux et émergents sont identifiés et évalués en temps opportun.

L'analyse de l'évaluation des risques climatiques est consignée dans le registre des risques climatiques, y compris les incidences potentielles. Assomption Vie recueille des données fiables, à jour et exactes sur les risques physiques et de transition afin d'éclairer les analyses, la gestion des risques et la prise de décision.

#### 4.2 Analyse de scénarios et tests de résistance

Assomption Vie considère et quantifie différents scénarios climatiques plausibles selon trois horizons temporels (soit à court, moyen et long terme, tels que définis au tableau 4 ci-dessus). Ces scénarios visent à évaluer l'exposition globale de la Compagnie aux risques physiques et de transition, en tenant compte des interactions potentielles entre ces types de risques.

L'analyse de scénarios climatiques s'appuie sur un éventail de sources de données externes, de références sectorielles et d'orientations réglementaires afin d'assurer sa robustesse et sa pertinence. La ligne directrice B-15 du BSIF précise que les entreprises peuvent, au besoin, s'appuyer sur des sources reconnues, telles que l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et le Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS), pour l'élaboration de scénarios climatiques.

Assomption Vie a adopté une approche proportionnée axée sur les incidences potentielles importantes. Les résultats sont consignés dans un registre des risques climatiques, qui présente les impacts attendus, les stratégies d'atténuation ainsi que les horizons temporels associés à chaque risque, et qui sont régulièrement communiqués à la haute direction, au conseil d'administration et aux comités de gouvernance concernés.

L'analyse de scénarios climatiques est intégrée à l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) et aux examens de la solidité financière (ESF), afin de s'assurer que la planification du capital tient compte des expositions potentielles liées au climat et que des niveaux suffisants de capital et de liquidités sont maintenus. Les examens de la solidité financière (ESF) comprennent également un scénario de stress qui tient compte de la combinaison de différents risques. De plus, d'autres scénarios climatiques peuvent être évalués dans le cadre de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), au besoin. L'actuaire désigné s'assure que les scénarios climatiques évalués sont conformes aux normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires.

En outre, le registre des risques climatiques présente les réponses en matière de résilience attendues, ainsi que l'horizon temporel associé à chaque risque.

La Compagnie continue d'évaluer comment son approche actuelle d'évaluation des risques climatiques pourrait évoluer au fil du temps, notamment par l'intégration éventuelle d'analyses de scénarios climatiques, tant quantitatives que qualitatives, davantage adaptées à ses activités, afin d'approfondir la compréhension des impacts potentiels sur ses activités et ses opérations.

#### 4.3 Atténuation des risques et contrôles

À la suite de l'identification et de l'analyse des risques climatiques, y compris la quantification des scénarios de stress, les résultats de ces évaluations sont ensuite intégrés au rapport d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA), ce qui permet de prendre en compte les risques climatiques dans la gestion intégrée des risques. Cela permet à la Compagnie d'intégrer les facteurs climatiques dans son profil de risque.

Des limites et des cibles liées aux risques climatiques seront établies pour les risques climatiques significatifs. Ces indicateurs seront évalués et mesurés annuellement, ou plus fréquemment selon l'importance de l'impact potentiel, et seront inclus dans les rapports de suivi pertinents.

## 5. Indicateurs et cibles

### 5.1 Indicateurs

Assomption Vie rend compte des indicateurs liés aux changements climatiques pour les émissions de GES des champs d'application 1 et 2. La déclaration des émissions du champ d'application 3, conformément à la ligne directrice B-15 du BSIF, sera présentée au cours des prochaines années.

Conformément au protocole des gaz à effet de serre (GES), tel que mentionné dans la ligne directrice B-15 du BSIF, Assomption Vie a retenu l'approche du contrôle opérationnel pour définir le périmètre organisationnel aux fins du calcul des émissions de GES. Cette approche reflète la méthode de consolidation d'Assomption Vie conformément au protocole GES, selon laquelle elle comptabilise les émissions provenant des activités sur lesquelles elle exerce un plein contrôle en matière de politiques opérationnelles. Selon cette approche, seule la société mère, Assomption Vie, est incluse dans le calcul des émissions des champs d'application 1 et 2.

#### *Tendances des indicateurs liés aux changements climatiques*

Indicateur	Unité	2025	2024	Tendance	Notes
Émissions directes (champ d'application 1) <sup>3</sup>	t éq. CO <sub>2</sub>	0,1	0,3	▼	
Émissions indirectes (champ d'application 2) <sup>4</sup>	t éq. CO <sub>2</sub>	229	152	▲	Malgré une diminution de la consommation d'électricité en 2025, les émissions ont augmenté en raison d'une hausse du facteur d'émission de l'électricité au Nouveau-Brunswick.

### 5.2 Cibles

L'ambition d'Assomption Vie en matière de réduction des gaz à effet de serre est d'améliorer progressivement sa capacité à mesurer et à gérer les émissions liées à ses activités au fil du temps. À court terme, nous visons à établir une base de référence fiable pour nos émissions du champ d'application 1 et du champ d'application 2 et à intégrer les principales considérations liées aux émissions dans notre processus décisionnel. Nous évaluerons également la pertinence et l'importance relative des émissions du champ d'application 3 afin d'orienter notre approche future. Nous cernerons des opportunités de réduction dans l'ensemble de nos activités et rendrons compte annuellement de nos progrès conformément aux attentes de la ligne directrice B-15 du BSIF.

<sup>3</sup> Le champ d'application 1 est défini comme suit : « émissions provenant de sources qui sont détenues ou contrôlées par l'entreprise, par exemple les émissions issues de la combustion dans des chaudières, fours ou véhicules détenus ou contrôlés par l'entreprise, ainsi que les émissions provenant de la production chimique dans des équipements de procédé détenus ou contrôlés par l'entreprise » (Greenhouse Gas Protocol, chapitre 4, p. 25). Les facteurs d'émission du champ d'application 1 ont été tirés du Rapport d'inventaire national annuel d'Environnement Canada, partie 2, annexe 6, tableau A6.1-6.

<sup>4</sup> Le champ d'application 2 est défini comme suit : « émissions provenant de la production d'électricité achetée et consommée par l'entreprise. L'électricité achetée est définie comme l'électricité qui est achetée ou autrement intégrée au périmètre organisationnel de l'entreprise. Les émissions du champ d'application 2 se produisent physiquement dans les installations où l'électricité est produite » (Greenhouse Gas Protocol, chapitre 4, p. 25). Les facteurs d'émission du champ d'application 2 ont été tirés du Rapport d'inventaire national annuel d'Environnement Canada, partie 3, annexe 13, tableau A13-5.